

LE COURRIER DU RETRAITÉ

FÉDÉRATION GÉNÉRALE DES RETRAITÉS DE LA FONCTION PUBLIQUE

Section d'Ille et Vilaine

Bulletin n°68 du 14 Novembre 2020

Édito

Confinés, déconfinés et reconfinés.

Nous voilà de nouveau sous cloche. Les mesures sanitaires sont diversement acceptées tant des discours contradictoires sont tenus par les ministres et aussi des médecins. La culture et le petit commerce sont lourdement touchés. Selon les associations caritatives la pauvreté explose. Tous les salariés ne bénéficient pas des mesures d'extension du chômage partiel. Pendant ce temps la grande distribution se frotte les mains ainsi que les sociétés de vente en ligne qui de surcroît paient très peu d'impôts. Le CAC 40 se porte bien aussi.

Le Ségur de la santé a laissé insatisfaits la quasi totalité des professionnels de santé. Les mesures salariales sont inégalitaires. Les recrutements ne sont pas à la hauteur des besoins. Les lits supprimés dans les hôpitaux ne sont pas rétablis. Dans l'urgence des étudiants sont appelés à aider avec des salaires de misère. Le Plan de Financement de la Sécurité Sociale 2021 poursuit la casse entamée depuis plusieurs années. Le gouvernement organise le «Laroque de l'autonomie» (du nom du haut fonctionnaire fondateur de la sécurité sociale disent-ils). Si Pierre Laroque a représenté la conscience de la haute administration rendons au ministre communiste Ambroise Croizat le mérite de cette construction politique qu'est la sécurité sociale sérieusement attaquée dans ses fondements.

Dans notre département il est estimé une augmentation de 40% des personnes en perte d'autonomie d'ici à 2040. Comment financer de façon pérenne. Le parlement a voté en juillet le principe de la création d'une cinquième branche de la sécurité sociale couvrant le risque de la dépendance et financée par les seuls retraités. La FGR/FP y est opposée et préconise une prise en charge par la sécurité sociale dans le cadre d'une solidarité intergénérationnelle.

Les établissements privés, très chers, sortent de terre partout. Les sociétés de services à la personne, à 40 euros l'heure de prestation, fleurissent. Les investissements publics sont à l'arrêt. Pour toutes ces raisons entre autres le groupe des neuf appelle les retraités à une nouvelle action le 17 novembre avec toutes les difficultés que nous connaissons pour réunir les conditions d'une action massive.

Nous vous invitons à y participer si vous le pouvez et à signer et à faire signer la carte pétition que vous avez reçue.

Monique Bochet Bertou
Novembre 2020



monique.bochet@orange.fr

SOMMAIRE

Édito	1
CDCA	2
- Confinés mais pas bâillonnés - Samuel Paty	3
- Hostochronique - Cotisations	4
Tract unitaire	5
Tract unitaire (suite)	6

Secrétaire départementale :
Monique BOCHET-BERTOU
20, Avenue des Monts d'Arrée
35700 RENNES
Téléphone : 02 99 42 26 02
Courriel :
monique.bochet@orange.fr

Trésorier départemental :
Gérard HAMON
31, Bd de la Guérinais
35000 RENNES
Téléphone : 02 99 65 44 77
Courriel : g.nomah@free.fr

Crise sanitaire : quelle politique départementale pour les personnes âgées et en situation de handicap ?

Le CDCA Conseil départemental pour la Citoyenneté et l'Autonomie adossé au Conseil départemental est une instance consultative, lieu d'information et de réflexion. Il peut être consulté sur l'élaboration et l'application des mesures de toute nature concernant les retraités, personnes âgées et personnes en situation de handicap. La FGR, comme la FSU, CGT, FO, Solidaire, la CFDT et quelques autres associations représente les Personnes âgées. Les personnes en situation de handicap ont aussi leurs représentants, tout comme les professionnels de santé en charge de l'autonomie, l'ensemble constituant le CDCA.

En cette période de crise sanitaire, nous avons à cœur de faire entendre la voix des retraités auprès des autorités de santé et des conseillers départementaux : rappelons que le Département :

- verse l'Aide Personnalisée d'Autonomie,
- certifie les entreprises et associations d'aide-à-domicile,
- certifie et finance les EHPAD : "forfait dépendance" pour les prestations d'aide et de surveillance des personnes âgées en perte d'autonomie (aides-soignants, psychologues...)

En octobre, la situation sanitaire est redevenue critique. Nombre de personnels soignants et d'assistants de vie sociale sont surmenés. Même malades, ils doivent aller au travail au risque de contaminer patients et résidents. En nombre insuffisant et très mal rémunérés, beaucoup veulent démissionner.

L'intersyndicale CGT, FO, FSU, FGR et Solidaire s'était déjà adressée à M. Chenut, président (PS) du Conseil départemental en avril dernier pour lui demander un état des lieux des établissements et services où intervenait le Conseil départemental.

M. Chenut a fermé tout dialogue en répondant que «le CDCA est une instance de consultation... et non un organe de contrôle et de surveillance de l'activité quotidienne du Département».

A l'inverse, nous considérons que le Conseil départemental doit informer les usagers de la situation, l'information étant le meilleur garant contre les rumeurs, fausses nouvelles et interprétations erronées. Par un entrefilet paru dans une revue départementale «Gaelic», nous apprenons qu'il y aurait un Plan d'action départemental Covid-19 pour les EHPAD d'Ille et Vilaine et un Plan de relance départemental en faveur des établissements pour personnes âgées.

Interrogé par nos soins, le département nous renvoie à janvier 2021 pour plus d'info. La politique du secret semble de règle au Conseil départemental.

Nous en appelons à chacun d'entre vous pour nous informer des dysfonctionnements, insuffisances et manques des services publics ou privés en charge de l'autonomie. Nous pourrions d'autant mieux interpeller le Département pour une gestion humaine de proximité des personnes âgées, en situation de handicap ou en perte d'autonomie.

Les représentants au CDCA

Conséquences du Covid

L'Assemblée Générale annuelle n'a pas pu se tenir cette année, de même que l'Assemblée Générale d'automne.

Nos moyens ne nous permettent pas d'organiser des visioconférences.

Confinés, mais pas bâillonnés

L'intersyndicale des retraités du département (CGT, FSU, FO, Solidaires, LSR et FGR/FP) s'est adressée par courrier à Madame la Préfète le 6 avril avec copie au Directeur de l'ARS et au Président du Conseil Départemental. Elle interrogeait sur les mesures sanitaires prises dans les EHPAD et auprès des personnes âgées et handicapées à domicile.

Aucune réponse n'a été faite. Par contre le Président du Conseil départemental a montré un certain agacement par rapport aux questions posées. Certes, certains établissements ne relèvent pas des compétences du département, mais les mesures sanitaires prises doivent être les mêmes. Il a rejeté notre demande de réunion extraordinaire du CDCA qui aurait eu pour objet une information de ses membres sur la situation : "dans une logique de transparence et d'information du public, en particulier de nos usagers, la collectivité a communiqué par voie de presse ou par ses propres moyens de communication sur la manière dont ses activités étaient maintenues, malgré les contraintes liées au confinement".

Il nous faudra attendre la réunion qui se tiendra en Janvier 2021.

Ceux que l'on appelle les partenaires sociaux ne sont pas toujours les bienvenus.

Monique Bochet Bertou.

Il n'aura pas fait la rentrée

Nous, retraités, et a fortiori les enseignants retraités, avons tous été profondément touchés par l'assassinat du collègue Samuel Paty.

Comment accepter que le simple exercice du métier devienne un risque, un risque mortel ?

L'émoi provoqué par cet événement est à la mesure de ce que représente la mission essentielle de ceux qui "font" l'école.

Il faut tout mettre en œuvre pour que l'obscurantisme recule, pour que plus jamais on ne puisse être tué pour avoir montré un dessin.

Cela passe surtout par la construction d'une société plus juste et donc plus unie.

Hélène Gutknecht.

Action du 17 Novembre 14 h à la Préfecture de Beauregard

Nous vous invitons à y participer si vous le pouvez
et à signer et à faire signer la carte pétition que vous avez reçue

Une délégation doit être reçue à la Préfecture, à 14 h 30

Une hostochronique

16 février 2020, une chute, pin-pon, pin-pon direction les urgences du CHU. Passage dans les couloirs aux lumières blafardes. Sur les murs des banderoles: «personnels en grève», «du fric pour l'hôpital public», «hôpitaux asphyxiés». Ambiance !

Ce jour là par chance les couloirs ne sont pas encombrés et tout va très vite. Une chambre est attribuée et des soins de qualité sont donnés rapidement. Puis tout suit son cours.

Quarante jours plus tard, panique générale dans le service de suivi et de rééducation car il faut libérer des lits pour des malades COVID d'ici une semaine. Un jour c'est 40, le lendemain 20, puis la totalité 67.

Et que faire des patients qui y séjournent ? Et bien renvoyer chez eux les plus valides (c'est relatif) ou les diriger vers d'autres établissements, peu importe le lieu du domicile. Les familles ne peuvent venir car les visites sont interdites. Le désarroi est grand tant chez les malades que chez le personnel. Quelle violence de devoir faire un tri entre les patients !

Chaque soir à 20 h des gens applaudissent aux fenêtres des immeubles avoisinants. «Même si cela fait chaud au cœur, c'est une vraie reconnaissance dont nous avons besoin». Car à cette période tout manque : masques, surblouses, désinfectants.

Le personnel enchaîne les heures supplémentaires car il faut nettoyer les chambres, déplacer des personnes en détresse. Les séances de kiné ne sont plus assurées.

Voilà où on en arrive après les saignées opérées à l'hôpital public depuis des années. Avec ce que l'on nomme la deuxième vague de l'épidémie, les personnels soignants alertent et disent que les hôpitaux sont saturés et ne pourront faire face. Déjà des interventions jugées non urgentes sont reportées (à quel prix ?).

A t'on fait le compte des personnes décédées faute de soins lors de cette période ?

Monique Bochet Bertou.

Cotisations 2021 Adhérents Directs

- **Les adhérents des syndicats affiliés à la FGR/FP** n'ont aucune démarche à faire, leurs syndicats s'en chargent.

- **Adhésion directe à la FGR-FP 35 :**

Établir un chèque à l'ordre de **FGR-FP 35**
et l'adresser au trésorier 35 **Gérard HAMON**
31, Bd de La Guérinais
35000 RENNES

- **Adhésion** à la nouvelle Association des Retraité-e-s Fonctionnaires de l'Éducation Nationale (ARFEN).

Contact : jean-pierre.lancon@laposte.net

Pension mensuelle

Cotisation 2021

Jusqu'à 1100 €

19,40 €

De 1101 à 1270 €

27,10 €

De 1271 à 1390 €

32,20 €

De 1391 à 1610 €

40,50 €

De 1611 à 1840 €

45,00 €

De 1841 à 2080 €

53,00 €

De 2081 à 2880 €

59,80 €

Au-delà de 2880 €

70,10 €

Bulletin d'adhésion 2021

Nom : Prénom :

Adresse :

.....

Fonction antérieure :

Montant de la pension : Date et signature :



Ne touchez pas au pouvoir d'achat des retraités

UNE CAMPAGNE INDÉCENTE

Une vilaine musique se fait entendre régulièrement : avant la pandémie les retraités étaient présentés comme des privilégiés dans un contexte de chômage des jeunes notamment. Comme s'ils étaient responsables de cette situation. Au sortir de la période de confinement, des « experts » ont affirmé que l'arrêt des activités du pays avait été décidé pour « protéger les anciens », et qu'il fallait donc qu'ils acceptent de se sacrifier en retour, alors que neuf personnes décédées pendant la pandémie sur dix sont des retraités de plus de 65 ans.

A la veille de la discussion à l'Assemblée du projet de loi de financement de la Sécurité sociale (PLFSS), le rapport de Laurent Vachey, remis au gouvernement, préconise une augmentation de la CSG, l'augmentation des impôts par la réduction de moitié de l'abattement fiscal de 10 % sur les pensions de retraite et par la hausse de la CASA.

LA PERTE CONTINUE DU POUVOIR D'ACHAT DES RETRAITÉS

Ainsi il serait « juste » de réduire les revenus des retraités sous prétexte que leurs pensions n'auraient pas été entamées durant la crise sanitaire. C'est oublier que leurs revenus ont largement été réduits par la hausse de la CSG, le gel des pensions et des complémentaires, la non revalorisation des pensions qui n'ont pas suivi le coût de la vie : **ces dernières douze années, les prix ont augmenté de 13 % et les pensions nettes seulement de 8,60 %**. Un rapport officiel constate même que le niveau de vie moyen des personnes en retraite a diminué de plus de 3 % entre 2017 et 2018. En réalité, depuis l'arrivée du Président E. Macron, les pensions ont perdu 5,5 % de pouvoir d'achat !

Rassemblons-nous autour de ces exigences :

- 100 euros de suite pour rattraper notre pouvoir d'achat à valoir sur la revalorisation des pensions calculée sur l'évolution du salaire moyen.
- Accès à la santé pour tous.
- Prise en charge de la perte d'autonomie à 100 % dans la branche maladie de la Sécurité sociale.

L'AUSTÉRITÉ, UN MAUVAIS COUP

POUR LES RETRAITÉS ET POUR L'ÉCONOMIE

« Il n'existe pas d'exemple d'une économie qui ait redémarré grâce à l'austérité. » Joseph Stiglitz, prix Nobel d'économie. C'est pourtant ce qu'ont fait Emmanuel Macron et ses prédécesseurs. Le PLFSS 2021, présenté par le gouvernement veut imposer 4 milliards d'économies sur le budget de l'hôpital public. Certains hôpitaux sont déjà saturés, les soignants n'en peuvent plus, les urgences sont débordées. Les retraités, considérés comme fragiles, seraient les principales victimes de ces mesures.

Mais l'austérité ne s'applique pas à tout le monde. Des milliards sont distribués aux entreprises, ou plutôt à leurs actionnaires, alors que le Comité d'évaluation des réformes de la fiscalité fait état d'une explosion des dividendes chez les 0,1 % les plus fortunés, après la suppression de l'ISF et l'abaissement de la fiscalité sur le capital. **Les dividendes ont augmenté de 60 % en 2018, pour atteindre 23,2 milliards d'euros !** La pauvreté s'étend, mais la fortune des 0,1 % de Français, les plus aisés a augmenté d'un quart depuis 2017.

Ce dont le pays a besoin c'est d'un plan de relance du pouvoir d'achat des salariés et des retraités. Ce n'est pas le moment de réduire leur pouvoir d'achat ! Ils en ont besoin pour eux et leur famille, notre économie en a besoin, car ils ne sont pas seulement des consommateurs utiles à l'économie, ils participent à hauteur de 8 % à la production de richesses en France. Souvent, ils aident financièrement leurs enfants, petits enfants touchés par le chômage. Leur contribution à la vie sociale est décisive dans cette période de crise sanitaire et économique.

SIGNONS MASSIVEMENT LA CARTE PÉTITION

**Participons nombreux
à la journée d'action le 17 novembre**

À NOUVEAU, LES RETRAITÉS MENACÉS !

Le 17 septembre à 10 heures, le rapport VACHEY a été présenté à la télévision par son auteur. Il formulait des propositions quant au financement de la 5^e branche de la Sécurité sociale consacrée à l'autonomie, promulguée le 7 août.

On peut s'interroger sur la nécessité de créer une branche spécialement dédiée aux questions de perte d'autonomie, qui peuvent toucher jeunes comme anciens, alors que la branche assurance-maladie actuelle est en charge des questions de santé. Handicapés et personnes âgées se retrouveraient ainsi mis à part alors qu'ils auraient toute leur place dans la branche maladie.

Qui va financer cette branche ?

Si on peut avoir des positions différentes sur l'utilité de cette « *branche* », une chose est sûre : **pour nous faire les poches, M. VACHEY ne manque pas d'idées ! Qu'on en juge :**

1^{re} mesure envisagée : **augmenter** (encore une fois !) la **CSG de plus de 10 %**, pour la mettre au niveau de celle des actifs : 9,2 %.

2^e mesure : **baisse des dispositifs fiscaux pour l'impôt** sur le revenu des retraités : **l'abattement de 10 % serait ramené à 5 %** ce qui rendrait des milliers de retraités imposables, leur supprimerait l'accès à certaines dispositions réservées aux personnes non imposables et augmenterait l'impôt de ceux qui le sont déjà.

3^e mesure serait une **nouvelle « journée de solidarité »** pour tout le monde, actifs et retraités, c'est-à-dire une taxe supplémentaire : un jour de congé en moins pour actifs et pour les retraités, cela pourrait se traduire par le doublement de la contribution additionnelle de solidarité (CASA) soit le **passage de 0,3 % à 0,6 %** du prélèvement sur nos pensions.

4^e mesure, comme si ce n'était pas suffisant : ceux qui emploient une aide à domicile et ont plus de 70 ans se verraient appliquer une **cotisation patronale** dont ils étaient jusqu'à présent exonérés. De plus, le crédit d'impôt serait limité à 6 000 €, pénalisant les personnes ayant besoin de plus de 40 minutes d'aide jour.

5^e mesure, **l'abaissement du plafond de la réduction au titre des frais de dépendance et d'hébergement** pour les personnes âgées accueillies en établissement.

Enfin, **l'aide personnalisée** pour l'autonomie (APA) dont bénéficient les personnes dépendantes pourrait être **revue en fonction du patrimoine**, etc.

Au total, ce serait environ 4,2 milliards pris aux retraités, soit 70 % des 6 milliards nécessaires à une future loi sur le « grand âge » par ailleurs renvoyée à la fin de la mandature actuelle !

En clair, pour le gouvernement puisque l'autonomie est un problème de vieux, que les vieux paient !

Pour l'auteur du rapport, faire payer les retraités est « *logique* » car, en moyenne, « *le revenu des retraités sera 10 % plus élevé que celui des actifs en 2020* », il oublie de dire que les pensions sont inférieures aux salaires ; il ajoute le patrimoine dans le revenu qui, c'est logique, s'accumule avec l'âge. Est-ce que les retraités sont responsables de la crise sanitaire et du chômage ?

La direction de la Recherche, des Etudes, de l'Evaluation et des Sanitaires (DREES) ; dans sa récente étude sur 2018, souligne que le pouvoir d'achat de la pension moyenne a diminué de **4,7 %**

en 10 ans et une pension sur trois est inférieure à 1 000 €. À ce jour, du fait de l'absence de revalorisation réelle depuis 7 ans, plusieurs millions de retraités ont une pension NETTE inférieure à celle qu'ils percevaient au 1^{er} avril 2013, date de la dernière revalorisation.

Et ce ne sont pas les 0,3 % de cette année (sauf pour les pensions inférieures à 2 000 € qui ont eu... 1 %) et les (peut-être) 0,4 % de l'an prochain qui changeront quoi que ce soit.

Ces mesures sont un véritable racket contre les salariés et surtout les retraités qui devraient encore une fois payer la note !

La perte d'autonomie doit être prise en charge à 100 % par l'assurance-maladie dans le cadre de la solidarité nationale !